



Service Vie Associative
02 99 68 31 45
associations@ville-liffre.fr

DEMANDE D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE EXCEPTIONNELLE OU D'INVESTISSEMENT

Année 2023

Les associations éligibles peuvent formuler plusieurs types de demande. Elles sont cumulables.

Attention ! Vous devez compléter 1 seul dossier par type de demande

*Ce document, PDF modifiable **ne peut pas être rempli en ligne**. Il vous faudra l'enregistrer sur votre ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) et l'ouvrir depuis ce support pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, ou l'imprimer, si nécessaire.*

À retourner prioritairement par mail

ASSOCIATION

Nom de l'association :

SUBVENTION DEMANDÉE

Subvention dite exceptionnelle

Pour que ces subventions restent dans un cadre exceptionnel, elles doivent être imprévisibles et non-récurrentes. L'opération pour laquelle une subvention exceptionnelle est attribuée doit être effectivement réalisée dans l'année concernée.

anniversaire évènement exceptionnel ou d'envergure nationale ou internationale

Subvention d'investissement

Il s'agit d'aides financières à l'acquisition de biens durables ou à la réalisation de travaux importants.

Subvention demandée : euros

Dans le cadre de votre demande, il est impératif de nous retourner un dossier complet (fiches de 1 à 4 + annexe si besoin). Si votre association n'a pas sollicité de demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2023, veuillez joindre les pièces complémentaires ci-dessous :

- Un exemplaire des statuts de l'association
- L'annexe 1 sur les informations de l'association
- un RIB

Les demandes de subvention dites « exceptionnelles » ou d'investissement font l'objet d'une instruction par les services municipaux tout au long de l'année. En fonction de l'objet du projet à financer et du montant sollicité, l'instruction peut nécessiter une phase de concertation avec l'association et des travaux collaboratifs au sein des services municipaux. La durée de l'instruction varie donc en fonction du projet présenté.

PRÉAMBULE

« Depuis de nombreuses années, la ville de Liffré a développé une politique d'accompagnement et de soutien actif au mouvement associatif sur son territoire.

Elle s'organise autour de trois priorités :

- La mise à disposition d'équipements qui concourent directement à l'action des associations (locaux, équipements sportifs...);
- Le soutien au bon fonctionnement des activités et manifestations organisées par les associations (logistique, travaux, administratif, matériel...);
- La valorisation du mouvement associatif (événements thématiques, relais d'information et de communication...).

À ces priorités opérationnelles, et aux aides directes ou indirectes qui en découlent, s'ajoute un accompagnement financier par la ville, essentiel et indispensable à la préservation, la pérennité et au développement de ce mouvement associatif.

La ville de Liffré reconnaît le secteur associatif comme un partenaire essentiel à l'animation, au développement et à l'attractivité de la ville. »

GRANDS PRINCIPES

- Une subvention ne constitue pas un droit pour les associations et n'a pas de caractère reconductible d'une année sur l'autre ;
- La demande de subvention, qu'elle soit de fonctionnement ou d'investissement, doit toujours être préalable à l'action ;
- L'activité subventionnée ne doit pas être soumise aux impôts commerciaux ;
- L'association doit obligatoirement être déclarée en Préfecture, être à but non lucratif, avoir un numéro SIRET (si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE, cette démarche est gratuite - annuaire des directions régionales sur <https://www.insee.fr>) et un numéro RNA (Répertoire National des Associations) qui est attribué à l'occasion des enregistrements de créations ou de modifications en préfecture ;
- L'association doit avoir son siège social ou son activité principale au sein de la commune et/ou participer à son rayonnement et à la vie locale ;
- L'association doit avoir présenté une demande conformément au présent dossier et fourni les pièces demandées.

Extrait du règlement d'attribution des subventions municipales du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Les informations demandées dans ce dossier relèvent d'une obligation réglementaire.

Règlement N° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par l'arrêté du 8 avril 1999 (J.O. N° 103 du 4 mai 1999 page 6647).

Loi N° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration. Cf. arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 publié au journal officiel du 14 octobre 2006.

ASSOCIATION

Nom de l'association :

Sigle (si existant) :

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Adresse de correspondance (si différente du siège social) :

Code postal : Commune :

Courriel de l'association :

Site internet (si existant) :

Objet de l'association (à remplir obligatoirement : Précisez les activités proposées, le public visé et à partir de quel âge) :

.....

Numéro SIRET : **Numéro RNA :**

Date de déclaration en Préfecture : / / **N° identification :**

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée l'association (nom complet sans sigle):

.....

L'association adhère-t-elle à l'ANCV : oui, sous quel N° d'adhérent :

non

REPRÉSENTANTS DE L'ASSOCIATION :

Président(e) ou autre personne désignée par les statuts :

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Téléphone : Adresse mail :

Trésorier(e) :

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Téléphone : Adresse mail :

Secrétaire :

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Téléphone : Adresse mail :

Personne chargée de la présente demande de subvention si différente du représentant légal :

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Téléphone : Adresse mail :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Date de la dernière assemblée générale : / /

PROJET 2023 POUR LEQUEL LA SUBVENTION EST SOLLICITÉE

Préciser le projet de votre association et les objectifs fixés :

Précisez l'échéancier du projet 2023

Précisez le public visé

Précisez l'organisation mise en place

Rappel : un budget prévisionnel doit être présenté à l'équilibre

*Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Prévu (en €)	PRODUITS	Prévu (en €)
60 - Achats		70 - Vente de produits	
Petit équipement (605)		Buvette et restauration	
Eau, électricité, combustibles (606)		Prestations de services (706)	
Carburant (60622)		Autres produits issus de ventes	
Alimentation (60623)			
Fournitures administratives (6064)			
Autres fournitures (6068)			
Autres achats (60)			
61 - Services extérieurs			
Prestations de services (sécurité...) (611)			
Locations immobilières (6135)			
Locations structures			
Son et lumières			
Location véhicules			
Charges locatives (614)			
Assurances (616)			
Documentation (6182)			
Autres services extérieurs (61)			
62 - Autres services extérieurs			
Publicité et publications (623)			
Voyages et déplacements (6251)			
Réceptions (hôtel, restaurant...) (6257)			
Frais postaux (6261)			
Frais de téléphone (6262)			
Frais bancaires (627)			
Autres services extérieurs (62)			
63 - Impôts et taxes			
Versement de transport (6331)			
Autres impôts et taxes (63)			
64 - Charges de personnels		74 - Subventions	
Rémunérations (641)		Publiques (renseigner l'annexe 2)	
Charges sociales et patronales (645)		Privés (sponsors, mécénat)	
Autres charges de personnels (64)			
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Produits de gestion courante	
		Cotisations des adhérents	
		Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
68 - Dotations		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Dotations aux amortissements (68110)			
Autres dotations (68)			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Je fournis un autre format de budget prévisionnel

Cette attestation doit obligatoirement être remplie par l'association.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné (Nom prénom) :

Représentant(e) légal(e) de l'association :

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que les cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie que l'association est en règle vis-à-vis de l'administration fiscale et de l'URSAFF ;
- Certifie exacte les informations du présent dossier ;
- Déclare que l'association dispose d'une réserve d'épargne (livret, actions...) de € ;
- Déclare que l'association dispose de € sur son compte en banque à la clôture des comptes ;
- Sollicite une subvention de € ;
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association connu de la Ville de Liffré (RIB joint au présent dossier) ;
- Déclare avoir pris connaissance de l'article L1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne à la Ville de Liffré, un pouvoir de contrôle l'association.

Fait à

Le / /

Le Président

Nom :

Prénom :

Signature électronique ou manuelle :

Le Trésorier

Nom :

Prénom :

Signature électronique ou manuelle :

Si vous n'avez pas de signature électronique, vous pouvez cliquer sur «ENVOYER LE FORMULAIRE». Cependant pour valider votre demande de subventions, vous devrez imprimer cette attestation sur l'honneur, la signer et la déposer en mairie.

MOYENS HUMAINS

Nombre de bénévoles :

Personnels salariés par l'association :

Type de contrat (CDD, CDI, contrat aidé) :

Equivalent Temps Plein : heures

Stagiaires ou volontaires (ex : service civique) :

PUBLIC(S) VISÉ(S)

À partir de quel âge proposez-vous vos activités : ans

ADHÉRENTS

	Communes	Adhérents		
		Adultes + 18 ans	Adolescents + 12 ans	Jeunes - 12 ans
Liffré-Cormier Communauté	Liffré			
	Chasné-sur-Illet			
	Dourdain			
	Ercé-près-Liffré			
	Gosné			
	La Bouëxière			
	Livré-sur-Changeon			
	Mézières-sur-Couesnon			
	Saint-Aubin-du-Cormier			
Hors communes Liffré-Cormier communauté <i>Merci de bien vouloir renseigner l'annexe 1</i>				
Sous-total				
Total				

COTISATION ANNUELLE

Montant de la cotisation annuelle pour 1 adhérent (à détailler si les cotisations varient en fonction des publics) :

-

-

-

-

RAYONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Communal Départemental Régional National International